



Code de déontologie

Introduction

Ce code précise les valeurs et devoirs qui doivent guider la pratique du comédien intervenant en milieu de soin.
Le respect de ce code est un gage de professionnalisme.

- > Les initiales « CBN » désignent ci-après la Compagnie du Bout du Nez.
- > Le mot «intervention» désigne la prestation des clowns en milieu de soin.
- > «Clown d'Accompagnement» désigne les comédiens intervenant en milieu de soin.

Code de bonne pratique

Le comédien a reçu une formation à la démarche du Clown d'Accompagnement. Il est un professionnel sous contrat, rémunéré par la CBN.

- 1 - Le comédien n'intervient jamais seul mais travaille **toujours en duo** de clown avec son partenaire.
- 2 - Il n'intervient que dans le cadre de sa compétence et des activités définies par la CBN.
- 3 - Son rôle est de proposer une approche **artistique relationnelle ludique** par la voie du clown.
- 4 - **Le comédien est formé à jouer** dans des environnements non dédiés au spectacle mais dédiés à des missions de soin.
- 5 - **Le comédien est formé à construire des improvisations** clownesques adaptées aux personnes et aux pathologies rencontrées.
- 6 - **Il adapte son jeu** à des espaces contraints, pour un public proche, dont l'état de santé influe sur les objectifs de jeu.
Les maîtres mots sont : **respect, bienveillance, adaptabilité, empathie**. Pour cela il a une réelle connaissance du milieu médical, de la personne âgée, des pathologies rencontrées et de la fin de vie.
- 7 - Il travaille dans un esprit de **collaboration avec les équipes soignantes**.
- 8 - Le comédien est tenu de respecter **les règles du secret professionnel** et de la confidentialité du lieu dans lequel il intervient.
- 9 - Il s'engage à **respecter l'organisation institutionnelle** (règlement d'ordre intérieur, horaires, sécurité, hygiène ...) et les limites fixées par l'institution.
- 10 - **Le comédien ne prend jamais parti** lorsque des dysfonctionnements inhérents à la structure de soin qui l'accueille lui sont rapportés.
- 11 - **Il s'engage à poursuivre un processus de formation continue** pour garantir la qualité de ses interventions, actualiser et perfectionner ses connaissances artistiques, ses techniques de clown, chant, musique ... et d'apports théoriques sur les pathologies, le vieillissement, l'accompagnement en fin de vie, l'univers hospitalier ...
- 12 - **Il s'engage à suivre les réunions d'analyse de pratique et de supervision** mises en place mensuellement par la CBN.

Objectifs et fonctionnement de l'intervention des clowns avec les bénéficiaires

- Le comédien propose de partager une activité artistique avec le bénéficiaire et ses proches.
- Il met son art au service de la relation et s'appuie sur le moment présent pour inviter à la rencontre sur un mode de communication adapté à chaque personne
- Il ne s'impose pas et respecte le choix du bénéficiaire et de ses proches.
- Il intervient avec tact, quels que soient l'âge, les croyances, l'origine, la culture, le sexe etc ... du bénéficiaire ou de ses proches.
- Il s'interdit toute ingérence et tout jugement.
- Il n'accepte aucune rémunération de la part du bénéficiaire ou des personnes qui l'accompagnent.
- Le comédien veille toujours à la sécurité du bénéficiaire. Il ne doit pas le mettre en position de danger par son jeu ou ses propos.
- Il est présent pour aider les patients/résidents et leurs familles à mieux supporter l'hospitalisation et accompagner ces moments de vie.
- Par son activité, il témoigne que l'humour, le jeu ou l'imaginaire font partie de la vie et que cette vie est un droit pour tous, à tout âge, et en tout lieu.

La collaboration avec les équipes soignantes et l'institution

- **Préalable à la mise en place** : une convention partenariale est signée entre la Compagnie du Bout du Nez et l'Institution. Ses termes définissent d'un commun accord, le cadre, le calendrier, les modalités et les objectifs des interventions.
- **Avant chaque intervention** :
 - > Le comédien signale son arrivée dans l'établissement.
 - > Il s'assure qu'il a reçu toute information utile de la part des soignants pour le déroulement harmonieux de l'activité et la protection de la personne.
- **Après chaque intervention** : le comédien réalise un compte rendu avec l'équipe soignante sur le déroulement de la séance.
- **Tous les six mois** : un bilan est réalisé entre les équipes artistiques et les équipes soignantes. Il pourra faire l'objet de réévaluation des cadres et des objectifs du programme.
- **Un référent** sera désigné par l'institution pour faire le lien et accompagner la mise en place du programme. En cas de situation difficile il sera fait appel au référent.

--> Ainsi, les artistes intervenants en tant que « Clowns d'Accompagnement » au nom de la Compagnie du Bout du Nez, reconnaissent la nécessité de connaître, d'accepter et d'appliquer les principes fondamentaux énoncés dans ce code.